



Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
23

Conseillers
en fonction :
22

Conseillers présents :
17

Date d'envoi de la
convocation :
5 février 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 9 février 2026

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire
Secrétaire de séance : Mme Patricia FAGNONI

Présents :

Mme Christelle BARTHEL ; M. Guillaume BERNEZ ; M. Eric BOILEAU ; Mme Patricia CANTERI ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Bruno FREUDL ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; Mme Régine GRESSET ; M. Jean-Paul LARISCH ; Mme Angèle LIPPOLIS ; M. Etienne LOGNON ; M. Cyril NEIS ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Marie WUJEK ; M. Benoît ZIMMERMANN

Absents excusés :

Mme Nicole BURGER (donne procuration à M. Patrick GRELOT)
M. Laurent GARCIA (donne procuration à Mme Marie WUJEK)
Mme Sandra ILLG (donne procuration à Mme Christelle BARTHEL)
Mme Sabine RONGVAUX (donne procuration à Régine GRESSET)
M. Patrick SILOV TEPIC (donne procuration à M. Benoît ZIMMERMANN)

Absents non-excusés :

DCM N°05-2026 : Versement d'une subvention exceptionnelle à la fédération sportive « USEP »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la mission de service public confiée par le Ministère de l'Education Nationale à l'USEP, au sein de la Ligue de l'enseignement ;

Considérant la demande de subvention formulée par l'USEP ;

Entendu l'exposé suivant :

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré « USEP » a pour objet d'organiser tout au long de l'année des rencontres sportives pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Ces rencontres sont l'aboutissement d'un travail réalisé dans les écoles et permettent aux enfants des différents établissements scolaires du territoire de se rencontrer autour d'activités pédagogiques et sportives.

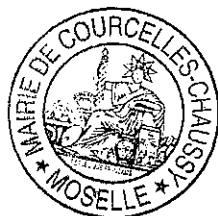
Durant la saison 2025-2026, 4 rencontres sportives seront organisées par l'USEP à destination des enfants de la Commune de Courcelles-Chaussy, dont le nombre de participants est estimé à 186.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'USEP au titre de la saison 2025-2026.

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSEY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,



COURCELLES-CHAUSSEY, le 10 février 2026

Le Maire,

Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr